

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DE
L'ASSOCIATION
"ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE"
SAMEDI 3 OCTOBRE 2020 A 14 HEURES 30
EN VISIOCONFÉRENCE**

ORDRE DU JOUR

1 - Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par le Président

2 – 1^{ère} Résolution : L'assemblée générale, après avoir entendu les explications du Conseil d'administration sur la proposition de modification du préambule et de certains des articles des statuts de l'association, et la présentation de ces modifications lors de l'assemblée générale, décide d'approuver la modification du préambule et des articles numérotés 1, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 16, 17, 18, 20 ,21, 22, 23, 24, 25, 26, 29 de l'association ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE, et de fixer l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions au 3 octobre 2020.

3 – 2^{ème} Résolution : L'assemblée générale extraordinaire donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée afin de procéder aux formalités de publicité de ces modifications statutaires auprès des services de la préfecture du Haut-Rhin en charge des associations dont la mission est reconnue d'utilité publique et d'inscription auprès du registre des associations du tribunal d'instance de Colmar.

4 - Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire